

Connaître la régulation par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), par la Haute Autorité de santé, et par le ministère chargé de la santé.

Connaître l'évaluation en vue du remboursement d'un médicament et signification des indices de bénéfice clinique et d'intérêt thérapeutique relatif (service médical rendu - SMR, amélioration du service médical rendu - ASMR).

Élaboration du rapport bénéfice/risque des médicaments et la source des informations médicales et socio-économiques concernant la maladie et son traitement.

Expliquer les modalités d'élaboration des recommandations professionnelles, ainsi que leur niveau de preuve

Connaître le rôle des professionnels impliqués dans l'exécution d'une prescription, et leurs responsabilités légales et économiques.

Distinguer les différents cadres juridiques de prescription.

Expliquer la prescription d'un médicament générique ou d'un bio similaire.

Connaître les aspects médico-économiques de la prise en charge médicamenteuse et notamment de la prescription des médicaments innovants et des biothérapies.

Développement personnel continu sur le médicament : apprécier la source et la fiabilité des informations